

INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE

Faire la demande de certificat d'inscription en Mairie.
Pour cela, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- ✿ Le livret de famille
- ✿ Le Carnet de Santé de l'enfant
- ✿ En cas de divorce ou de séparation, tous documents apportant la preuve de l'autorité parentale

Vous pourrez ensuite vous rendre à l'école :

Le lundi 2, mardi 3, jeudi 5 ou vendredi 6 juin 2025.
(de 16h30 à 17h15).

Pour le Maire
L'Adjoint

